

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 19 juillet 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021**

**2021 V218** Vœu relatif à la nécessité de proposer des tarifs de stationnement attractifs dans les parkings en sous-sol des bailleurs sociaux

-----

#### **Le Conseil de Paris,**

Considérant l'ambition de la majorité municipale de réduire les pollutions causées par les déplacements et de rééquilibrer l'usage de l'espace public en faveur des piétons, des modes actifs de déplacement et de la végétalisation ;

Considérant la délibération DVD 24 portant sur le stationnement de surface qui prévoit d'augmenter le tarif visiteur du stationnement en surface et de rendre payant le stationnement des deux roues motorisés ;

Considérant la sous-utilisation des parkings des bailleurs sociaux qui dénombre environ 15 000 places vacantes à ce jour ;

Considérant que l'offre de stationnement proposée par les bailleurs sociaux constitue un véritable levier d'action pour permettre à la Ville de Paris de réaliser ses objectifs urbains et écologiques tout en continuant de répondre aux besoins des Parisiennes et des Parisiens ;

Considérant que la politique de réduction du trafic automobile à Paris et de transformation de l'espace public doit s'accompagner d'une prise en compte des enjeux sociaux des automobilistes afin de remplir ses objectifs et d'être comprise par la population ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, Jean-Philippe Gillet et des élu·e·s du groupe Communiste et citoyen, au nom de l'exécutif,

Émet le vœu que :

La Ville de Paris travaille avec les bailleurs sociaux à optimiser l'usage de leurs parkings en sous-sol.